

SRP GROUPE
Société anonyme
Au capital de 4 756 116,36 €
Siège social : ZAC Montjoie – 1, rue des Blés
93212 La Plaine Saint Denis Cedex
RCS BOBIGNY 524 055 613

**RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR LES OPÉRATIONS DE GESTION
DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte conformément aux dispositions du Livre Deuxième du Code de Commerce et des statuts de notre société à l'effet de vous présenter notre rapport de gestion et vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par l'article R. 225-89 du Code de commerce qui ont été également tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par cet article.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

Il vous sera donné lecture du rapport de vos Commissaires aux Comptes.

Ce rapport, de même que le bilan, le compte de résultat, l'annexe, ainsi que les autres documents ou renseignements s'y rapportant, ont été mis à votre disposition.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article R.225-102 du Code de commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

1. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Compte de résultat

Le compte de résultat de l'exercice reflétant l'activité d'holding animatrice de la société est reproduit ci-après.

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 2 544 383 € correspondant à la rémunération des différentes prestations rendues par la société à ses filiales.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 4 396 334 €.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges opérationnelles courantes les plus importants sont les suivants :

▪ Charges externes	2 588 419 €
▪ Charges de personnel	1 255 825 €
▪ Impôts et taxes	20 862 €
▪ Dotations aux amortissements et provisions	380 746 €
▪ Autres produits d'exploitation	(364 787) €
▪ Autre charges d'exploitations	150 482 €

En conséquence, et après déduction de toutes charges et impôts et après prise en compte du résultat financier négatif pour 5 260 853 € et du résultat exceptionnel négatif pour 157 412 €, le résultat net s'établit à une perte de 6 459 325 €.

Activité des filiales (K€)

Nom	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	% du capital détenu	Capital	Capitaux propres autres que capital	CA hors taxes du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Prêts et avances	Cautions et aval donnés	Dividendes dernier exercice clos
En K€										
SHOWROOMPRIVE.COM	173 749	173 749	100%	115 482	15 511	592 557	4 972	146		942
SRP LOGISTIQUE	4 219	4 219	100%	26	480	21 973	- 71	2 471		371
SALDI PRIVATI	40 847	17 447	100%	303	3 994	52 636	1 632			
BEAUTÉ PRIVÉE	35 745	35 745	100%	100	763	43 490	362			
SYMMETRIC	10 474	10 474	54%	1	112	44 411	948			
Total brute	265 035	241 635								

Événements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice.

Pas d'évènement important intervenus depuis la clôture de l'exercice.

Situation du Groupe à la date du présent rapport

La Société continue son exploitation dans des conditions favorables.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Dans un environnement où la visibilité demeure très réduite, SRP compte axer ses efforts principalement sur la rentabilité en 2024.

Le Groupe vise une amélioration de sa marge brute dans le cadre d'une stratégie de négociation ferme avec les marques et de choix d'opportunités rigoureux. Le groupe bénéficiera d'un niveau élevé de stocks sur le marché compte tenu du nombre important d'invendus chez ses marques partenaires. Les équipes seront particulièrement attentives aux prix et aux conditions d'achat.

Le Groupe compte en parallèle renforcer son portefeuille de marques premium afin de répondre aux attentes des membres dont la sensibilité prix reste moins élevée envers cette catégorie, en particulier dans un contexte de marché incertain où l'arbitrage du consommateur se fait en faveur des marques de renom.

Showroomprivé poursuivra la rationalisation et l'optimisation de son réseau logistique, un important levier d'amélioration de la rentabilité à moyen terme. A plus court terme, le Groupe maintiendra son contrôle des dépenses opérationnelles.

Les ventes du Groupe devraient bénéficier en 2024 de la montée en puissance du développement à l'international après une adaptation réussie du modèle économique en France au cours des dernières années. La dynamique commerciale pourra également compter sur des moteurs de croissance bien identifiés comme la verticale Voyages et Loisirs, l'essor de la Marketplace ou encore les succès SRP Services notamment de la régie SRP Media.

Fort d'une assise financière saine et d'une résilience financière nouvelle, SRP est confiant quant à sa capacité à suivre une trajectoire de croissance rentable et vertueuse. Pour y parvenir, le Groupe a défini ses grands axes prioritaires ACE (« Adapt, Consolidate & Expand ») :

- Adapter la proposition de valeur aux nouvelles attentes du marché en optimisant les actifs clés
- Consolider et renforcer tous les leviers d'efficience opérationnelle pour viser davantage de rentabilité
- Étendre et diversifier le modèle de développement en capitalisant sur les relais de croissance attractifs capables de capter tout le potentiel lié à l'accélération de la pénétration du e-commerce

Progrès réalisés et/ou difficultés rencontrées.

Néant

Activité en matière de recherche et développement

La Société n'a effectué aucune activité en matière de recherche et développement au cours de l'exercice.

Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société

Nous vous rapportons sur ce point à ce qui est indiqué dans le Rapport de gestion consolidé du Groupe à la section « Déclaration de performance extra-financière ».

Principaux risques et incertitudes

Nous vous rapportons sur ce point à ce qui est indiqué au Rapport de gestion consolidé du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

2. PLAN D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTION

L'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé le 5 août 2010, le Conseil d'Administration à consentir à un certain nombre de collaborateurs du Groupe, en une ou plusieurs fois, et ce pendant un délai de 38 mois, des options donnant droit à la souscription d'actions.

L'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé le 27 octobre 2014, le Conseil d'Administration à consentir à un certain nombre de collaborateurs du Groupe, en une ou plusieurs fois, et ce pendant un délai de 38 mois, des options donnant droit à la souscription d'actions.

Le tableau ci-dessous présente les plans d'options de souscription et d'achat d'actions de la Société au 31 décembre 2023 :

Options de souscription	Plan 7	Plan 8	Plan 9
Date de l'assemblée	05/08/2010	05/08/2010	27/10/2014
Date du Conseil d'administration	15/04/2013	04/10/2013	27/10/2014
Nature des options (souscription ou achat)	Souscription	Souscription	Souscription
Nombre d'options attribuées :	220 615	59 825	91 697
Période d'exercice	30/10/2015 – 15/04/2023	30/10/2015 – 4/10/2023	30/10/2015 – 27/10/2024
Nombre d'options exercées au 31 décembre 2022	78 202	42 357	38 057
Nombre d'options annulées ou caduques	50 838	2 458	16 398
Prix de souscription ou d'achat (euro)	4,95	5,34	6,86
Nombre d'options restantes au 31 décembre 2022	91 575	15 010	37 242

3. PRISES DE PARTICIPATION ET PRISES DE CONTROLE

N/A

4. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

N/A

5. PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que l'évaluation de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan

Les principaux postes figurent ci-après :

en K€	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations financières	241 735	246 851
Actif immobilisé	241 735	246 851
Actif circulant	15 174	26 224
Total Actif	256 909	273 075
Capitaux propres	225 198	231 620
Provision pour risques et charges	320	-
Dettes	31 391	41 455
Total Passif	256 909	273 075

Délais de paiement clients et fournisseurs

Conformément aux dispositions des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu s'analyse comme suit :

En K€	Article D.441 I. -1 : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I. -2 : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 31 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total	0 jour	1 à 31 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	2					2						
	13	63				63						-
Montant total des factures concernées TTC												-
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	0%	2%				2%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	N/A						N/A					
Montant total des factures exclues	N/A						N/A					
(C) Délais de paiement de références utilisées (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux						3 fois le taux d'intérêt légal					

Affectation du Résultat

L'exercice clos le 31 décembre 2023 fait ressortir une perte de 6 459 325 € que nous vous proposons d'affecter intégralement au report à nouveau.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons que la société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois

précédents exercices.

Description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté

Dans le cadre de sa procédure de gestion des risques, le Groupe élabore une cartographie des principaux risques.

Cette cartographie inclut les risques suivants :

- *Risques opérationnels :*
 - *Risques liés à la gestion des talents et collaborateurs*
 - *Risques liés à la stratégie de développement*
 - *Risques liés à l'offre*
 - *Risques liés aux initiatives marketing du Groupe*
 - *Risques liés au modèle de la vente événementielle*
 - *Risques liés au secteur d'activité et à l'environnement concurrentiel*
 - *Risques liés aux marques partenaires*
 - *Risques liés à la logistique*
 - *Risques liés aux moyens de paiement*
 - *Risques liés au service client*
 - *Risques liés au transport*
 - *Risques liés aux types de ventes proposées*
 - *Risques liés aux technologies des applications et sites du Groupe*
- *Risques financiers*
- *Risques juridiques et conformité*
- *Risques RSE (risques sociaux, environnementaux et de gouvernance)*

Les principaux facteurs de risques identifiés dans la cartographie des risques réalisée par le Groupe sont disponibles et détaillées dans au Chapitre 3 « Facteurs de risques » du document d'enregistrement universel 2023 de la Société.

Succursales existantes

Conformément aux dispositions de l'article L.232-1, II du code de commerce, nous vous informons que la société n'a pas de succursale.

Participation des salariés au capital social

Le Groupe a mis en place en septembre 2015 des plans d'épargne d'entreprise dans les sociétés opérationnelles situées en France, dont la société Showroomprive.com.

Aux termes de ces plans, les salariés ont notamment la possibilité d'effectuer des versements volontaires investis directement en actions de la société SRP Groupe.

En 2015, le Groupe a également mis en place un dispositif similaire ouvert aux salariés de ses filiales étrangères participantes par le biais d'un plan d'épargne groupe international, limité aux versements investis en actions de la société SRP Groupe dans le cadre d'augmentations de capital.

Depuis l'admission des actions de la société SRP Groupe aux négociations sur Euronext Paris en octobre 2015, le Groupe mène une politique de rémunération ayant pour objectif de fidéliser et motiver les talents du Groupe et d'associer les cadres et salariés à ses performances, notamment grâce à l'attribution gratuite d'actions qui sont liées à la stratégie long terme du Groupe. Le Groupe attribue des actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux et aux cadres dirigeants, ainsi qu'à des cadres supérieurs, expatriés et collaborateurs dont le Groupe souhaite reconnaître les performances et l'engagement.

Le 27 juin 2019, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SRP Groupe a, aux termes de sa vingt-deuxième résolution, renouvelé l'autorisation accordée au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre, au bénéfice des mandataires sociaux ou des membres du personnel salarié du Groupe dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, et ce dans la limite de 3,0% du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration.

Le 8 juin 2020, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SRP Groupe a, aux termes de sa vingt-deuxième résolution, renouvelé l'autorisation accordée au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre, au bénéfice des mandataires sociaux ou des membres du personnel salarié du Groupe dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, et ce dans la limite de 3,0% du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration du 16 décembre 2020, sur la base de l'autorisation accordée par l'assemblée générale du 8 juin 2020, a mis en un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions (Plan 20) au bénéfice de membres du personnel salarié de la Société et de ses filiales. Aucun dirigeant mandataire social n'a bénéficié de ce plan.

Le 28 juin 2021, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SRP Groupe a, aux termes de sa vingt-quatrième résolution, renouvelé l'autorisation accordée au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre, au bénéfice des mandataires sociaux ou des membres du personnel salarié du Groupe dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, et ce dans la limite de 3,0% du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration du 16 décembre 2021, sur la base de l'autorisation accordée par l'assemblée générale du 28 juin 2021, a mis en un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions (Plan 21) au bénéfice de membres du personnel salarié de la Société et de ses filiales. Aucun dirigeant mandataire social n'a bénéficié de ce plan.

Le Conseil d'administration du 21 juin 2022, sur la base de l'autorisation accordée par l'assemblée générale du 28 juin 2021, a mis en place deux nouveaux plans (Plans 22 et 23) d'attribution gratuite d'actions au bénéfice de membres du personnel salarié de la Société et de ses filiales. Aucun dirigeant mandataire social n'a bénéficié de ces plans.

Le 22 juin 2022, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SRP Groupe a, aux termes de sa vingt-troisième résolution, renouvelé l'autorisation accordée au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre, au bénéfice des mandataires sociaux ou des membres du personnel salarié du Groupe dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, et ce dans la limite de 3,0% du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration du 15 décembre 2022, sur la base de l'autorisation accordée par l'assemblée générale du 22 juin 2022, a mis en place deux nouveaux plans (Plans 24 et 25) d'attribution gratuite d'actions au bénéfice de membres du personnel salarié de la Société et de ses filiales. Aucun dirigeant mandataire social n'a bénéficié de ces plans.

Le Conseil d'administration du 8 mars 2023, sur la base de l'autorisation accordée par l'assemblée générale du 22 juin 2022, a mis en place un nouveau plan (Plan 26) d'attribution gratuite d'actions au bénéfice du Directeur général délégué de la Société.

Le Conseil d'administration du 8 juin 2023, sur la base de l'autorisation accordée par l'assemblée générale du 22 juin 2022, a mis en place un nouveau plan (Plan 27) d'attribution gratuite d'actions au bénéfice d'un salarié d'une filiale de la Société. Aucun dirigeant mandataire social n'a bénéficié de ce plan.

Le 30 juin 2023, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SRP Groupe a, aux termes de sa trente-deuxième résolution, renouvelé l'autorisation accordée au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre, au bénéfice des mandataires sociaux ou des membres du personnel salarié du Groupe dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, et ce dans la limite de 3,0% du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration.

Prêts de trésorerie interentreprises

Au cours de l'exercice écoulé, aucun prêt de trésorerie interentreprises n'a été concédé par la Société.

Dépenses visées à l'article 223 quater du code général des impôts

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 39.4, 223 quinquies et 39.5 du Code

Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense non déductible du résultat fiscal.

Conventions réglementées

1°) Conformément aux dispositions de l'article R. 225-30, alinéa 1 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice social ouvert le 1er janvier 2023 et clos le 31 décembre 2023.

2°) Conformément aux dispositions de l'article R. 225-30, alinéa 2 du Code de commerce, nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice ouvert le 1er janvier 2023 et clos le 31 décembre 2023 :

- le pacte d'actionnaires en date du 10 janvier 2018 conclu entre les fondateurs de la Société, Messieurs David Dayan, Thierry Petit, Eric Dayan et Michaël Dayan d'une part, et la société Carrefour d'autre part, constitutif d'une action de concert entre eux vis-à-vis de la société SRP GROUPE reprenant, quasi à l'identique, les termes du pacte d'actionnaires entre Conforama et les fondateurs, lequel est devenu caduc à l'issue de la substitution intervenue le 7 février 2018. Ce pacte d'actionnaires conclu entre Carrefour et les fondateurs est entré en vigueur à la date de la réalisation de l'acquisition par Carrefour des actions SRP GROUPE détenues par Conforama, soit le 7 février 2018, pour une durée de 7 ans, reconductible tacitement par période de trois ans, sauf dénonciation au moins 6 mois à l'avance. Ce pacte, dont la signature a été approuvée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 10 janvier 2018 et ratifiée par l'assemblée générale du 27 juin 2019, est justifié par l'intérêt stratégique que représente l'accord stratégique avec le groupe Carrefour pour la Société.

3°) Conformément aux dispositions de l'article R. 225-30, alinéa 1 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune convention, visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce, n'a été conclue et autorisée depuis la clôture de l'exercice social clos le 31 décembre 2023.

Rémunération de la direction

Au cours de l'exercice, les rémunérations allouées aux dirigeants se sont élevées à 565 K€. Les rémunérations allouées aux membres du conseil d'administration se sont élevées à 150 K€.

Informations concernant les mandataires sociaux

Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice écoulé

Le tableau suivant reflète la composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2023 :

Nom, adresse professionnelle	Âge(1)	Sexe	Nationalité	Date de première nomination	Date d'expiration du mandat	Mandat au sein du Conseil d'administration	Principaux mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années
David Dayan 1, rue des Blés ZAC Montjoie 93212 La Plaine Saint-Denis Cedex, France	50 ans	M	Française	29 juillet 2010	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026	Président du Conseil d'administration Directeur Général Administrateur	Mandats et fonctions exercés à la date du présent Rapport : - Gérant A d'Ancelle SARL - Gérant de ELA Invest SRL - Administrateur de WADE P. S.A. - Gérant de JENA Invest Ltd - Président de NELJEN FINANCE SAS - Président de Nel Finance SAS - Gérant de la société SCI de la Plaine - Co-gérant de la SCI Développement - Gérant de la SCI WAB1 - Associé gérant de la SCI SR30 - Gérant de DD Promenade Davie LLC Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : - Néant

Éric Dayan 1, rue des Blés ZAC Montjoie 93212 La Plaine Saint-Denis Cedex, France	43 ans	M	Française	16 octobre 2015	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ⁽²⁾	Administrateur	Mandats et fonctions exercés à la date du présent Rapport : - Gérant A de Victoire Investissement Holding SARL - Administrateur de WADE P. S.A. - Président de Victoire France SAS - Gérant A de Victoire Barrès SCI - Président de EDC Invest SAS - Co-gérant de la SCI Développement Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : - Gérant A de Victoire Real Estate Investment SARL
Michaël Dayan 1, rue des Blés ZAC Montjoie 93212 La Plaine Saint-Denis Cedex, France	42 ans	M	Française	16 octobre 2015	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023	Administrateur Membre du Comité des nominations et des rémunérations	Mandats et fonctions exercés à la date du présent Rapport : - Gérant A de Cambon Financière SARL - Président de CAMPHI SAS - Président de MD Capital SAS - Co-Gérant de SCI Développement Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : - Néant

Clémence Gastaldi 85 Boulevard du Général Koenig 92200 Neuilly sur Seine, France	43 ans	F	Française	28 juin 2021 ⁽³⁾	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025	Administratrice indépendante	Mandats et fonctions exercés à la date du présent Rapport : - Néant Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : - Néant
Sophie Moreau- Garenne 16 Rue de la Procession 92150 Suresnes, France	52 ans	F	Française	28 juin 2021 ⁽⁴⁾	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026	Administratrice indépendante Présidente du Comité d'audit	Mandats et fonctions exercés à la date du présent Rapport : - Néant Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : - Gérante de la SARL ROSHIP - Gérante de la SCI SO-MG Immobilier
Olivier Marcheteau 33, boulevard du Général Martial Valin 75015 Paris France	53 ans	M	Française	16 octobre 2015	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	Administrateur indépendant Membre du Comité d'audit Président du Comité des nominations et des rémunérations	Mandats et fonctions exercés à la date du présent Rapport : - Néant Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : - Directeur Général de Vestiaire Collective (France) - Président du Conseil d'administration de Casino Entreprises (France) - Président du Conseil d'administration de Cdiscount (France) - Administrateur de MonShowroom (France) - Administrateur de Banque Casino (France)

Emilie Patou 7 Place du Général Catroux 75017 Paris, France	47 ans	F	Française	28 juillet 2022 ⁽⁵⁾	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	Administratrice	Mandats et fonctions exercés à la date du présent Rapport : - Néant Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : Néant
Cyril Vermeulen 23, avenue Charles Floquet, 75007 Paris, France	54 ans	H	Française	26 juillet 2018 ⁽⁶⁾	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025	Administrateur indépendant Membre du Comité des nominations et des rémunérations Membre du comité d'audit	Mandats et fonctions exercés à la date du présent Rapport : - Administrateur des sociétés, Teemo, Captain Contrat, Assoconnect, Gymlib, Wavy, Sporteasy, Studapart, JAM , Filae et Little Corner. - Gérant de SAS ALIQUINI et SCI ALIQUINI Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : Administrateur de la société StickyadsTV
Brigitte Tambosi	43 ans	F	Française	28 octobre 2020 ⁽⁷⁾	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	Administratrice	Mandats et fonctions exercés à la date du présent Rapport : - Directrice Juridique Développement Corporate Carrefour Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : - Néant

François de Castelnau 1 Avenue Jeanne Léger 78150 Le Chesnay- Rocquencourt	54 ans	M	Française	15 décembre 2022 ⁽⁸⁾	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026	Administrateur Directeur Général délégué	Mandats et fonctions exercés à la date du présent Rapport : - Néant Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : Néant
---	--------	---	-----------	---------------------------------	---	---	---

⁽¹⁾ Nombre d'années pleines au 31 décembre 2023.

⁽²⁾ Renouvellement proposé à l'assemblée générale prévue le 19 juin 2024.

⁽³⁾ Madame Clémence Gastaldi a été coopté par décision du Conseil d'administration du 28 juin 2021, en remplacement de Madame Marie Ekeland démissionnaire avec effet au 28 juin 2021. L'assemblée générale des actionnaires de la Société du 22 juin 2022 a ratifié cette cooptation.

⁽⁴⁾ Madame Sophie Moreau-Garenne a été coopté par décision du Conseil d'administration du 28 juin 2021, en remplacement de Madame Melissa Reiter-Birge démissionnaire avec effet au 28 juin 2021. L'assemblée générale des actionnaires de la Société du 22 juin 2022 a ratifié cette cooptation.

⁽⁵⁾ Madame Emilie Patou a été cooptée par décision du Conseil d'administration du 28 juillet 2022, en remplacement de Irache Martinez Abasolo, démissionnaire avec effet au 28 juillet 2022. L'assemblée générale des actionnaires de la Société du 30 juin 2023 a ratifié cette cooptation.

⁽⁶⁾ Monsieur Cyril Vermeulen a été coopté par décision du Conseil d'administration du 26 juillet 2018, en remplacement de Madame Luciana Lixandru démissionnaire avec effet au 26 juillet 2018. L'assemblée générale des actionnaires de la Société du 27 juin 2019 a ratifié cette cooptation.

⁽⁷⁾ Madame Brigitte Tambosi a été cooptée par décision du Conseil d'administration du 28 octobre 2020, en remplacement de Madame Amélie Oudéa Castera démissionnaire avec effet au 28 octobre 2020. L'assemblée générale des actionnaires de la Société du 28 juin 2021 a ratifié cette cooptation.

⁽⁸⁾ Monsieur François de Castelnau a été coopté par décision du Conseil d'administration du 15 décembre 2022, en remplacement de Monsieur Thierry Petit, démissionnaire avec effet au 1^{er} décembre 2022. L'assemblée générale des actionnaires de la Société du 30 juin 2023 a ratifié cette cooptation.

Etat des mandats des administrateurs

Les mandats des administrateurs ci-dessous viennent à échéance :

- Michael Dayan
- Eric Dayan

Informations sur les détenteurs du capital et des droits de vote

Le tableau ci-dessous présente les actionnaires qui détiennent au moins 5 % du capital social et des droits de vote de la Société au 31 décembre 2023.

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Ancelle Sàrl ^{(1) (2)}	44 195 668	37,17 %	47,47 %
Victoire Investissement Holding Sàrl ⁽³⁾	2 335 460	1,96 %	3,03 %
Cambon Financière Sàrl ⁽⁴⁾	2 079 930	1,75 %	2,69 %
Total Fondateurs	48 611 058	40,88 %	53,19 %
CRFP 20 ⁽⁶⁾	10 386 255	8,74 %	6,73 %
Total Concert	58 997 313	49,62 %	59,92 %
Eric Sitruk	11 890 526	10 %	7,70 %
Géraldine Leven	5 945 000	5 %	3,85 %
Autodétention	3 975 807	3,34 %	2,58 %
Autres actionnaires ⁽⁷⁾	38 299 879	32,04 %	25,96 %
Total	118 902 909	100%	100%

(1) Société contrôlée par David Dayan.

(2) Ne sont pas incluses les 52 707 actions détenues par Aurélie Dayan, épouse de David Dayan. Ces actions sont incluses dans « Autres actionnaires ».

(3) Société contrôlée par Eric Dayan.

(4) Société contrôlée par Michaël Dayan.

(5) Société contrôlée par la société Carrefour Nederland B.V., elle-même contrôlée par Carrefour.

(6) Sont également incluses les actions détenues par les salariés du Groupe. Au 31 décembre 2023, les salariés du Groupe, au sens de l'article 225-102 du Code de commerce détenaient 1 521 020 actions, soit 1,28 % du capital et 1,58 % des droits de vote.

(7) Depuis le 2 novembre 2015, conformément aux statuts il est attribué un droit de vote double au profit des actions entièrement libérées ayant fait l'objet d'une détention continue au nominatif par un même actionnaire pendant une durée consécutive minimum d'au moins deux (2) ans. Pour le calcul de cette durée de détention, il est tenu compte de la durée de détention des actions de la Société précédant la date d'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Paris.

Opérations réalisées par les dirigeants sur les actions de la société au cours de l'exercice

N/A

Autorisation de rachat par la société SRP Groupe de ses propres actions conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société du 30 juin 2023 a, aux termes de sa quinzième résolution, autorisé, le Conseil, pour une durée de 18 mois à compter du 30 juin 2023, à mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société, dans le cadre des dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, dans les conditions suivantes :

Opération concernée	Durée de l'autorisation	Montant nominal maximum	Nombre maximum d'actions
Programme de rachat d'actions	18 mois	50 millions d'euros	10 % du capital de la société

L'acquisition de ces actions pourra être effectuée à tout moment dans les limites autorisées par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur, et par tous moyens, notamment en vue :

- de l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants et L. 22-10-59 et suivants du Code de commerce ; ou
- de la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants et L. 22-10-56 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire ; ou
- de l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ; ou
- de manière générale, d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de l'émetteur ou d'une entreprise associée ; ou
- de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; ou
- de l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés ; ou
- de la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ; ou
- de l'animation du marché secondaire ou de la liquidité des actions de la Société par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

Ce programme est également destiné à permettre la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement, la réalisation de toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la société informera ses actionnaires par voie de communiqué.

Le prix maximum d'achat des actions ne pourra pas excéder 40 euros par action.

Au 31 décembre 2023, la société SRP Groupe détenait 3 975 807 de ses actions et aucune action de la société n'était détenue par l'une de ses filiales.

Tableau récapitulatif des délégations accordées par l'Assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital

Le tableau ci-dessous présente les délégations accordées par l'Assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital ainsi que leur utilisation au cours de l'exercice 2023.

Objet de la résolution	Montant nominal maximum	Durée de l'autorisation	Utilisation de l'autorisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société (23 ^{ème} résolution)	50 millions d'euros 10% du capital de la Société	18 mois	Aucune
Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour décider l'augmentation de capital de la Société ou d'une autre société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec maintien du droit préférentiel de souscription (25 ^{ème} résolution)	2 300 000 euros s'agissant des augmentations de capital ⁽²⁾ 150 millions d'euros s'agissant des titres de créance	26 mois	Aucune
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation de capital de la Société	400 000 euros s'agissant des augmentations de capital ⁽²⁾ 150 millions d'euros s'agissant des titres de créance	26 mois	Aucune

Objet de la résolution	Montant nominal maximum	Durée de l'autorisation	Utilisation de l'autorisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023
ou d'une autre société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public autre que les offres au public mentionnées à l'article L.411-2, 1° du Code monétaire et financier (26 ^{ème} résolution)			
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation de capital de la Société ou d'une autre société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public mentionnée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (27 ^{ème} résolution)	200 000 euros s'agissant des augmentations de capital ⁽²⁾ 150 millions d'euros s'agissant des titres de créance	26 mois	Aucune
Possibilité d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières	dans la limite de 10 % du capital social à la date de l'opération	26 mois	Aucune

Objet de la résolution	Montant nominal maximum	Durée de l'autorisation	Utilisation de l'autorisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023
donnant accès immédiatement ou à terme à des actions à émettre par la Société en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (28 ^{ème} résolution)	s'agissant des augmentations de capital ⁽²⁾		
Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou toutes autres sommes (29 ^{ème} résolution)	50 millions d'euros	26 mois	Aucune
Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription (30 ^{ème} résolution)	Limite prévue par la réglementation applicable au jour de l'émission (à ce jour, 15 % de l'émission initiale) ⁽¹⁾⁽²⁾	26 mois	Aucune
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital de la Société par l'émission	1 % du capital au jour de la décision du Conseil d'administration ⁽²⁾	26 mois	Aucune

Objet de la résolution	Montant nominal maximum	Durée de l'autorisation	Utilisation de l'autorisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023
d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents de plans d'épargne (31 ^{ème} résolution)			
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du Groupe ou de certains d'entre eux (32 ^{ème} résolution)	3 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration (avec un sous-plafond de 1,5 % des actions attribuées pour les attributions aux dirigeants mandataires sociaux) (2)	38 mois	Utilisations au cours des réunions du Conseil d'administration des 8 mars et 8 juin 2023
Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues (33 ^{ème} résolution)	Dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois	26 mois	Aucune
(1) L'émission supplémentaire s'imputant sur le plafond de la résolution avec ou sans DPS concernée. (2) Le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de cette délégation s'impute sur le plafond global fixé à la 25^{ème} résolution, soit 2,3 millions d'euros.			

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

Le Conseil d'administration s'est réuni 9 fois en 2023 : le 9 février, à deux reprises le 8 mars, le 6 et le 20 avril, le 8 juin, le 26 juillet, le 19 octobre et le 14 décembre. Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an. Le taux de présence pour l'ensemble des administrateurs a été de 91 %.

Au cours de l'exercice 2023, les principaux sujets dont le Conseil d'administration a été saisi ont notamment concerné :

- l'analyse de la stratégie et du budget 2023
- des points d'étape sur la trésorerie et le financement du Groupe
- l'approbation de conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce
- la mise en place de nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions
- l'examen et l'arrêté des comptes consolidés de l'exercice 2022 de la Société
- l'arrêté du rapport de gestion relatif aux comptes consolidés de l'exercice 2022 de la Société
- l'arrêté des comptes sociaux de la Société pour l'exercice 2022
- l'arrêté du rapport financier annuel, du rapport de gestion et du rapport sur la responsabilité sociale et environnementale
- la rémunération variable du Président-Directeur général et du Directeur général délégué pour 2022
- Politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2023
- les résultats du premier trimestre 2023
- l'allocation de la rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2022
- l'approbation du rapport sur le gouvernement d'entreprise
- le Document d'Enregistrement Universel 2022 de la Société
- l'Assemblée générale de la Société statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- la composition du Conseil d'administration et des comités du conseil d'administration
- l'arrêté des comptes du premier semestre 2023
- l'annonce des résultats du troisième trimestre 2023
- la création d'un nouveau comité du Conseil d'administration
- le renouvellement des mandats des commissaires aux comptes titulaires
- la régularisation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 du fait de la situation des commissaires aux comptes titulaires

Fait à la Plaine Saint-Denis,
Le XX mars 2023

6. Annexe : Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, nous vous présentons le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

Date d'arrêté	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
En €					
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	4 756 116	4 756 116	4 742 081	4 702 408	2 029 761
Nombre d'actions					
- ordinaires	118 902 909	118 902 909	118 552 030	117 560 198	50 744 030
- à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription	3 714 578	5 219 125	3 198 432	2 943 274	1 550 304
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 544 383	3 106 840	2 625 745	935 742	716 258
Résultat avant impôt participation, dot. amortissements et provisions	- 1 554 932	20 949 818	3 222 926	6 559 413	-1 785 740
Impôts sur les bénéfices	446 105	84 580	239 534	627 089	
Participation des salariés					
Résultat après impôts, participations des salariés et dot.amortissements et provisions	- 6 459 325	6 304 370	3 100 376	20 511 363	-18 343 499
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt participation avant dot.amortissements provisions	- 0,0093	- 0,0093	0,0292	0,0611	- 0,0040
Résultat après impôt participation dot. amortissements et provisions	- 0,0543	0,0530	0,0262	0,1745	- 0,3610
Dividende attribué					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	2	2	2	2	2
Masse salariale	915 154	483 258	816 000	80 000	96 000
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale œuvres sociales...)					